



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE & SANITAIRE CONFORME A LA NORME NF P01-010

Revêtements de Peinture Epais en phase aqueuse

19-05-2011

Cette déclaration est présentée selon le modèle de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire validé par l'AIMCC (FDE&S Version 2005)



ECO-CONCEPTION - ACV
Conseil - Formation - Outils logiciels

56, Bd de la Fraternité - 44100 NANTES - Tél. + 33 (0)9 63 48 50 16 - Fax. + 33 (0)2 40 71 97 41 - www.evea-conseil.com



19-05-2011



AVERTISSEMENT

Le SIPEV a sollicité EVEA Conseil pour la réalisation de Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (dites FDES).

Le SIPEV et EVEA Conseil n'acceptent aucune responsabilité vis à vis de tout tiers à qui les résultats de l'étude auront été communiqués ou dans les mains desquels ils seraient parvenus, l'utilisation des résultats par leurs soins relevant de leur propre responsabilité.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

2/27



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
GUIDE DE LECTURE	9
1 CARACTÉRISATION DU PRODUIT SELON NF P01-010 § 4.3	10
2 DONNÉES D'INVENTAIRE ET AUTRES DONNÉES SELON NF P01-010 § 5 ET COMMENTAIRES RELATIFS AUX EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU PRODUIT SELON NF P01-010 § 4.7.2	12
3 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRÉSENTATIFS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON NF P01-010 § 6.....	21
4 CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SELON NF P01-010 § 7.....	21
5 AUTRES CONTRIBUTIONS DU PRODUIT NOTAMMENT PAR RAPPORT À DES PRÉOCCUPATIONS D'ÉCOGESTION DU BÂTIMENT, D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE.....	23
6 ANNEXE : CARACTÉRISATION DES DONNÉES POUR LE CALCUL DE L'INVENTAIRE DE CYCLE DE VIE (ICV)	24



19-05-2011



INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale et sanitaire du RPE en phase aqueuse est la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire élaborée par l'AIMCC (FDE&S version 2005).

Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF P 01-010 et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence (NF P 01-010 § 4.2).

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi, il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège du SIPEV.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations ainsi fournies devra au minimum être constamment accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine : « titre complet, date d'édition, adresse de l'émetteur » qui pourra remettre un exemplaire authentique.

Producteur des données (NF P 01-010 § 4)

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du SIPEV selon la norme NF P 01-010 § 4.6.










4/27

Contact :
Philippe Brunet

Coordonnées du contact :
01 53 23 00 00
dirtech@fipec.org

Cette FDES couvre des produits fabriqués par Akzo Nobel, BBF Renaulac, COMUS, DAW France, Mauvilac, ONIP, Plasdox, PPG, Reca, Sofec, Stic B, Sto, Théolaur, Tollens, Zolpan. Aucun autre fabricant ne peut revendiquer que ses produits sont couverts par cette FDES.

Par ailleurs, pour les fabricants cités ci-dessus, les gammes présentées dans le tableau 1 sont couvertes. La FDES n'est pas valable pour d'autres gammes de produit que celles précédemment citées.

ENTREPRISE	NOM DE LA REFERENCE
	ASTRAL MARMOREX T TF PRISMA CREPI GRESE TF PRISMA CREPI TALOCHE TRIMETAL ANEROC 90
 	RPE CREPI RENAUL RIBBE F2 RENAUL GRAIN FIN RENAUL GRAIN MOYEN
	Comeflamme Ancorflamme
	Capatect fassadenputz k15 Capatect fassadenputz k20 Capatect fassadenputz k30 Capatect fassadenputz r20 Capatect fassadenputz R30 Capatect amphisilan fassadenputz k15 Capatect amphisilan fassadenputz k20 Capatect amphisilan fassadenputz k30 Capatect amphisilan fassadenputz r20 Capatect amphisilan fassadenputz r30 Siltol fassadenputz k15
	MAUVIGRES 300 MAUVIPLAST 300 TOPCOAT
	Qualité pro crépi Onip Taloché RPE Onip Grésé RPE Grésonip Instadur Instagrès
	Para-Therm CF taloché G Para-Therm CF taloché M Para-Therm CF ribbé G Para-Therm CF ribbé M Para-Therm CF siloxane taloché Para-Therm CF siloxane ribbé Para-Therm Taloché G Para-Therm Tibbé Para-Therm Taloché M Para-Therm Siloxane Taloché Para-Therm Taloché M SoliRoc Taloch2 Para-Therm Taloché G Base Para-Therm Taloché G Blanc ParaDox Ribbé
	CREPITEX TR 2,0 MATCH 600 RPE TALOCHE PANTIGRES



19-05-2011



reca
peintures

MATCH 600 RPE TALOCHE
CREPITEX TR 2,5
CREPITEX TR 1,5
CREPITEX STANDARD
S'ISOL TALOCHE 2
S'ISOL RIBBE 2
CREPITEX MODELABLE
S'ISOL TALOCHE 2.5
SKINROC L NF
SKINROC GR
SKINROC GR NF
RIPOGRAIN TALOCHE
PANTIGRES ASPECT GRATTE
RIPOGRAIN GRESE
SKINROC R NF
RAVALGRAIN
RECADECOR 20 KG PASTEL serie 1
DIPADECOR 5 KG BLANC
RAVALGRAIN FIN 25 KG BLANC
RAVALGRAIN TALOCHE 5 KG BLANC
RAVALGRAIN RIBBE 5 KG BLANC
RAVALGRAIN MOYEN 5 KG BLANC
REPRIDERM FIN.GRANITE 20 KG BLANC
REPRIDERM FINIT. 1600 20 KG BLANC
REPRIDERM FINIT. 2200 20 KG BLANC
FACAFLEX TALOCHE BLANC 20 KG
BATIR CREPI INTERIEUR 15 KG blanc
BATIR CREPI EXTER-INTER 15 KG blanc
BRICOMAN CREPI EXTERIEUR 15 KG ton pierre
BRICOMAN CREPI DECOLLABLE 15 KG blanc
ONE CREPI DECOR 15 KG blanc
GO ON CREPI EXT. RUSTIQUE 15 KG blanc
GO ON CREPI DECOLLABLE 15 KG blanc
FLECHE BLEUE CREPI INTERIEUR 15 KG blanc
FLECHE BLEUE CREPI EXTERIEUR 15 KG blanc
ENDUIT A CIRER BLANC 18 KG
MB CREPI INTERIEUR 15 KG blanc
MB CREPI EXTERIEUR 15 KG blanc
ADDICT TOSCA DECOR MUR ANCIEN 15 KG
ADDICT TOSCA DECOR TORCHI NATUREL 15 KG
ADDICT TOSCA DECOR EFFET SABLE 15 KG
TOSCA DECOR CREPIS FACADE BLANC 15 KG
TOSCA DECOR ENDUIT A CIRER BLANC 15 KG
VERTIQUARTZ A 25 KG
VERTIQUARTZ S 25 KG
VERTIKAL-FLEX GRANITE 20 KG
VERTIKAL-FLEX TALOCHE 1600 20 KG
VERTIKAL-FLEX RIBBE 2200 20 KG

SOFEC
Enduits techniques et décoratifs

MAXIPLAST

6/27



MaxiRoc Naturel



StoLotusan K

StoLotusan MP

Stolit K

Stolit K QS

Stolit R

Stolit R QS

Stolit MP

Stolit MP QS

Stolit Milano

Stolit Effect

StoSuperlit K

Sto-Pirolit K

Sto-Pirolit R

StoSilco K

StoSilco K QS

StoSilco R

StoSilco R QS

StoSilco MP

StoSil K

StoSil R

StoSil MP

StoNivellit

Sto-RénoV imper Structuré

Sto-RénoV imper Structuré HE



PRO CREPI 1000 THEODORE DECORATION

QUARTZ TALOCHE LAURAGAIS Peintures

VISAGRAINS LAURAGAIS Peintures

VITOROC G VITOPAINT

VITOROC R VITOPAINT



Toll-O-Therm taloché GG

Toll-O-Therm Ribbé

Toll-O-Therm Taloché GM

Toll-O-Therm Siloxane Taloché

Tolflex Ribbé

Toll-O-Therm Taloché GG Base

Toll-O-Therm Taloché GG Blanc

Toll-O-Therm taloché GM IF

Toll-O-Therm taloché GG IF

Toll-O-Therm ribbé GM IF

Toll-O-Therm ribbé GG IF

Toll-O-Therm siloxane taloché IF

Toll-O-Therm siloxane ribbé IF



Armaterm finitions FX (101,201,202,301,401)

Calenzo Taloché

Cimdécor grésé

Cimdécor roulé

Cimdécor taloché

Equation taloché

Silenzio Taloché



19-05-2011



	Silextra ribbé FX
	Silextra taloché FX
	Zolgrain
	Zolgranit
	Armaterm finitions (101, 201, 202, 301, 401)
	Silextra ribbé
	Silextra taloché

Tableau 1 : Entreprises et références associées couvertes par la présente FDES



19-05-2011



GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF P01-010.

Ainsi les cases vides ne représentent pas des valeurs nulles mais des valeurs non significatives. Seules les cases contenant un zéro indiquent un flux nul.

Par ailleurs, dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : $2,53 \times 10^{-6}$ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le gramme « g »,
- le litre « l »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- RPE : Revêtements de Peinture Épais
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- UF : Unité Fonctionnelle

9/27

1. CARACTÉRISATION DU PRODUIT SELON NF P01-010 § 4.3

1.1 Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

« Protéger et décorer 1m² de support, préparé dans les règles de l'art^(*) avec un revêtement de peinture épais pendant 1 annuité et sur la base d'une durée de vie typique de 30 ans. »

(*) Conformément au DTU 59.2.

1.2 Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle (UF)

Quantité de produit, d'emballage de distribution et de produits complémentaires contenue dans l'UF sur la base d'une Durée de Vie Typique (DVT) de 30 ans.

Produit : il faut 2 500 grammes de produit pour décorer 1m² de support.

Emballages de Distribution (nature et quantité) : il a été défini un emballage moyen sur la base des questionnaires complétés par les entreprises. Cet emballage moyen est traduit dans le tableau 2 :

10/27

Nature de l'emballage	Moyenne par UF (kg)	Moyenne sur l'ensemble de la DVT (kg)
Emballage carton	1,89E-04	5,67E-03
Emballage métallique	7,68E-04	2,30E-02
Emballage plastique	1,22E-03	3,65E-02
Emballage polypropylène	9,54E-04	2,86E-02
Film plastique (PEBD)	5,71E-05	1,71E-03
Joint et poignées caoutchouc	1,04E-08	3,13E-07
Palette bois	2,77E-03	8,31E-02

Tableau 2 : Emballage moyen d'un produit RPE

Consommables de mise en œuvre (nature et quantité) : les consommables de mise en œuvre du produit ont également été définis sur la base de la moyenne des réponses des entreprises au questionnaire.

Seule de l'eau est consommée.

Taux de pertes lors de la mise en œuvre et l'entretien : un taux de perte de 2% correspondant aux fonds de bidons, au produit resté dans le matériel d'application et aux pertes d'application a été pris en compte. Ces taux de perte sont à la fois représentatifs de la profession et des données collectées au travers de cette étude.

Un entretien est nécessaire sur la Durée de Vie Typique considérée, il est réalisé par l'application d'une peinture décorative qui peut être d'une nature variée et qui donc n'est pas prise en compte dans le périmètre d'étude de cette FDES.



19-05-2011



Un taux de perte lors de la production du RPE de 2% a également été estimé d'après les réponses des entreprises au questionnaire.

1.3 Caractéristiques techniques utiles non contenues dans la définition de l'unité fonctionnelle

Les Revêtements de Peinture Épais (RPE) considérés dans cette étude sont définis dans la norme française EN 1062-1. Ils sont destinés à une application intérieure ou extérieure, mais en étant toujours le support d'une peinture décorative. L'évaluation de la DVT tient compte de ce paramètre, indispensable à la durée dans le temps du produit.

La DVT des RPE a été déterminée sur la base des conclusions du Groupe de Travail FDES (GT FDES) mis en place entre les adhérents du SIPEV.

La consommation de produit par UF est donnée pour une application sur support plan. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer à la Fiche Technique du produit concerné pour obtenir plus de précisions.

Les produits de teinte blanche ont servi de base à cette étude.

11/27

2. DONNÉES D'INVENTAIRE ET AUTRES DONNÉES SELON NF P01-010 § 5 ET COMMENTAIRES RELATIFS AUX EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU PRODUIT SELON NF P01-010 § 4.7.2

Les données d'inventaire de cycle de vie qui sont présentées ci-après ont été calculées pour l'unité fonctionnelle définie en 1.1 et 1.2

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

2.1 Consommations des ressources naturelles (NF P01-010 § 5.1)

2.1.1 Consommation de ressources naturelles énergétiques et indicateurs énergétiques (NF P01-010 § 5.1.1)

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE ¹	
							Par annuité	Pour toute la DVT
CONSOMMATION DE RESSOURCES NATURELLES ENERGETIQUES								
Bois	kg	5.35E-03			0.00E+00		5.35E-03	1.60E-01
Charbon	kg	3.69E-03			0.00E+00	1.18E-06	3.70E-03	1.11E-01
Lignite	kg	3.30E-03			0.00E+00	2.15E-06	3.30E-03	9.91E-02
Gaz naturel	kg	9.91E-03	2.51E-05		0.00E+00	7.57E-06	9.94E-03	2.98E-01
Pétrole	kg	1.19E-02	1.09E-03		0.00E+00	1.27E-04	1.31E-02	3.94E-01
Uranium (U)	kg				0.00E+00		2.45E-07	7.36E-06
INDICATEURS ENERGETIQUES								
Energie Primaire Totale	MJ	1.29E+00	4.75E-02		0.00E+00	6.21E-03	1.34E+00	4.02E+01
Energie renouvelable	MJ	1.19E-01	1.24E-05		0.00E+00	1.08E-05	1.19E-01	3.58E+00
Energie non renouvelable	MJ	1.17E+00	4.75E-02		0.00E+00	6.20E-03	1.22E+00	3.66E+01
Energie procédé	MJ	7,51E-01	4,75E-02		0,00E+00	6,21E-03	8,01E-01	2,40E+01
Energie matière	MJ	5,39E-01	0,00E+00		0,00E+00	1,56E-06	5,39E-01	1,62E+01

12/27

➡ COMMENTAIRES RELATIFS A LA CONSOMMATION DE RESSOURCES NATURELLES ENERGETIQUES ET AUX INDICATEURS ENERGETIQUES :

L'essentiel de l'impact du RPE se produit lors de sa production.

¹ Du fait du choix d'affichage des seules valeurs supérieures à 10⁻⁶, pour certaines lignes, le « Total Cycle de Vie » peut être supérieur à la somme des valeurs affichées pour les différentes étapes (le « Total Cycle de Vie » ayant bien été effectué en considérant toutes les valeurs).

Les indicateurs énergétiques doivent être utilisés avec précaution car ils additionnent des énergies d'origine différente qui n'ont pas les mêmes impacts environnementaux (Se référer de préférence aux flux élémentaires)

2.1.2 Consommation de ressources naturelles non énergétiques (NF P01-010 § 5.1.2)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Antimoine (Sb)	kg		0.00E+00		0.00E+00		1.85E-14	5.56E-13
Argent (Ag)	kg				0.00E+00		3.86E-10	1.16E-08
Argile	kg	1.82E-04			0.00E+00		1.82E-04	5.46E-03
Arsenic (As)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Bauxite (Al ₂ O ₃)	kg	3.81E-03			0.00E+00		3.81E-03	1.14E-01
Bentonite	kg	9.49E-06			0.00E+00		9.50E-06	2.85E-04
Bismuth (Bi)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Bore (B)	kg	1.83E-05	0.00E+00		0.00E+00		1.83E-05	5.49E-04
Cadmium (Cd)	kg		0.00E+00		0.00E+00		6.99E-10	2.10E-08
Calcaire	kg	5.62E-02			0.00E+00		5.62E-02	1.69E+00
Carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Chlorure de potassium (KCl)	kg	4.22E-05	0.00E+00		0.00E+00		4.22E-05	1.27E-03
Chlorure de sodium (NaCl)	kg	2.97E-03			0.00E+00		2.97E-03	8.90E-02
Chrome (Cr)	kg	2.85E-05			0.00E+00		2.85E-05	8.54E-04
Cobalt (Co)	kg		0.00E+00		0.00E+00		5.35E-11	1.60E-09
Cuivre (Cu)	kg	2.62E-06			0.00E+00		2.62E-06	7.86E-05
Dolomie	kg	1.78E-06	0.00E+00		0.00E+00		1.78E-06	5.35E-05
Etain (Sn)	kg		0.00E+00		0.00E+00		6.55E-09	1.96E-07
Feldspath	kg		0.00E+00		0.00E+00		2.34E-08	7.03E-07
Fer (Fe)	kg	6.63E-04			0.00E+00		6.64E-04	1.99E-02
Fluorite (CaF ₂)	kg	1.40E-05	0.00E+00		0.00E+00		1.40E-05	4.21E-04
Gravier	kg	5.83E-03			0.00E+00		5.83E-03	1.75E-01
Lithium (Li)	kg		0.00E+00		0.00E+00		7.23E-09	2.17E-07
Kaolin (Al ₂ O ₃ , 2SiO ₂ , 2H ₂ O)	kg	5.43E-05	0.00E+00		0.00E+00		5.43E-05	1.63E-03
Magnésium (Mg)	kg	3.73E-06	0.00E+00		0.00E+00		3.73E-06	1.12E-04
Manganèse (Mn)	kg	1.07E-05			0.00E+00		1.07E-05	3.20E-04
Mercure (Hg)	kg		0.00E+00		0.00E+00		4.15E-09	1.25E-07
Molybdène (Mo)	kg		0.00E+00		0.00E+00		3.89E-07	1.17E-05
Nickel (Ni)	kg	4.18E-05			0.00E+00		4.18E-05	1.25E-03
Or (Au)	kg		0.00E+00		0.00E+00		1.43E-10	4.28E-09

Palladium (Pd)	kg		0.00E+00		0.00E+00		5.44E-11	1.63E-09
Platine (Pt)	kg		0.00E+00		0.00E+00		2.02E-12	6.06E-11
Plomb (Pb)	kg		0.00E+00		0.00E+00		4.91E-08	1.47E-06
Rhodium (Rh)	kg		0.00E+00		0.00E+00		1.38E-12	4.15E-11
Rutile (TiO2)	kg	1.74E-03	0.00E+00		0.00E+00		1.74E-03	5.22E-02
Sable	kg	2.67E-06			0.00E+00		2.68E-06	8.04E-05
Silice (SiO2)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Soufre (S)	kg	1.21E-06	0.00E+00		0.00E+00		1.21E-06	3.64E-05
Sulfate de baryum (BaSO4)	kg	1.65E-04			0.00E+00		1.65E-04	4.96E-03
Titane (Ti)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Tungstène (W)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Vanadium (V)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Zinc (Zn)	kg	1.70E-06	0.00E+00		0.00E+00		1.70E-06	5.09E-05
Zirconium	kg		0.00E+00		0.00E+00		3.79E-07	1.14E-05
Matières premières végétales non spécifiées avant	kg	1.18E-05	0.00E+00		0.00E+00		1.18E-05	3.53E-04
Matières premières animales non spécifiées avant	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Produits intermédiaires non remontés (total)	kg	2.06E-04	0.00E+00		0.00E+00		2.06E-04	6.19E-03

14/27

➡ COMMENTAIRES RELATIFS A LA CONSOMMATION DE RESSOURCES NATURELLES NON ENERGETIQUES :

Encore une fois, les impacts seront principalement localisés sur la phase de production.
Le produit ne contient aucune substance classifiée à plus de 0,1% en masse.

2.1.3 Consommation d'eau (prélèvements) (NF P01-010 § 5.1.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Eau : Lac	/	9.58E-03	0.00E+00	6.24E-06	0.00E+00		9.59E-03	2.88E-01
Eau : Nappe phréatique	/	4.15E-02	0.00E+00	1.25E-05	0.00E+00	1.51E-05	4.15E-02	1.24E+00
Eau : Origine non spécifiée	/	2.54E-01	4.49E-03		0.00E+00	2.44E-04	2.58E-01	7.75E+00
Eau : Rivière	/	9.77E-02	0.00E+00	1.56E-05	0.00E+00	1.33E-04	9.78E-02	2.94E+00
Eau potable (réseau)	/		0.00E+00		0.00E+00	0.00E+00	7.50E-07	2.25E-05
Eau Consommée (total)	/	4.02E-01	4.49E-03	3.44E-05	0.00E+00	3.93E-04	4.07E-01	1.22E+01

► COMMENTAIRES RELATIFS A LA CONSOMMATION D'EAU (PRELEVEMENTS) :

La majorité de l'eau consommée lors de la production est issue du réseau.

2.1.4 Consommation d'énergie et de matière récupérées (NF P01-010 § 5.1.4)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Energie Récupérée	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matière Récupérée : Total	kg	1,28E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,28E-03	3,83E-02
Matière Récupérée : Acier	kg	1,17E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,17E-03	3,51E-02
Matière Récupérée : Aluminium	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matière Récupérée : Métal (non spécifié)	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matière Récupérée : Papier-Carton	kg	1,78E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,78E-05	5,34E-04
Matière Récupérée : Plastique	kg	8,53E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,53E-05	2,56E-03
Matière Récupérée : Calcin	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matière Récupérée : Bois	kg	4,60E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,60E-06	1,38E-04
Matière Récupérée : Minérale	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matière Récupérée : Non spécifiée	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

15/27

► COMMENTAIRES RELATIFS A LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE MATIERE RECUPEREES

Aucune matière première secondaire n'est utilisée pour la formulation-type des RPE. Cependant les emballages sont pour partie issus de matériaux recyclés et les valeurs sont reportées dans le tableau de ce paragraphe.

2.2 Emissions dans l'air, l'eau et le sol (NF P01-010 § 5.2)

2.2.1 Emissions dans l'air (NF P 01-010 § 5.2.1)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Hydrocarbures (non spécifiés)	g	7.87E-03			0.00E+00	3.63E-05	7.91E-03	2.37E-01
Hydrocarbures (non spécifiés, excepté méthane)	g	1.35E-02	1.24E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.59E-02	7.77E-01
HAP (non spécifiés)	g				0.00E+00		3.05E-07	9.15E-06



19-05-2011



Méthane (CH4)	g	1.86E-01	4.85E-03		0.00E+00	3.16E-04	1.92E-01	5.75E+00
Composés organiques volatils (par exemple, acétone, acétate, etc.)	g	4.50E-02	0.00E+00		0.00E+00	4.68E-04	4.55E-02	1.36E+00
Dioxyde de carbone (CO2)	g	3.80E+01	3.56E+00	6.56E-06	0.00E+00	4.11E-01	4.20E+01	1.26E+03
Monoxyde de carbone (CO)	g	8.51E-02	9.21E-03		0.00E+00	6.82E-04	9.50E-02	2.85E+00
Oxydes d'azote (NOx en NO2)	g	1.30E-01	4.22E-02		0.00E+00	3.67E-03	1.75E-01	5.26E+00
Protoxyde d'azote (N2O)	g	1.26E-03	4.59E-04		0.00E+00	1.40E-05	1.74E-03	5.21E-02
Ammoniaque (NH3)	g	1.47E-03			0.00E+00	2.70E-06	1.47E-03	4.41E-02
Poussières (non spécifiées)	g	6.60E-02	2.44E-03		0.00E+00	3.10E-04	6.87E-02	2.06E+00
Oxydes de soufre (SOx en SO2)	g	1.33E-01	1.54E-03		0.00E+00	4.73E-04	1.35E-01	4.06E+00
Hydrogène sulfureux (H2S)	g	1.45E-04			0.00E+00		1.45E-04	4.35E-03
Acide cyanhydrique (HCN)	g			0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.46E-08	4.37E-07
Composés chlorés organiques (en Cl)	g	2.11E-04	0.00E+00		0.00E+00		2.11E-04	6.32E-03
Acide chlorhydrique (HCl)	g	1.31E-03	0.00E+00		0.00E+00		1.31E-03	3.94E-02
Composés chlorés inorganiques (en Cl)	g	9.23E-04	0.00E+00		0.00E+00		9.23E-04	2.77E-02
Composés chlorés non spécifiés (en Cl)	g		0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.19E-10	9.57E-09
Composés fluorés organiques (en F)	g	1.28E-05			0.00E+00		1.34E-05	4.03E-04
Composés fluorés inorganiques (en F)	g	1.59E-04			0.00E+00		1.60E-04	4.79E-03
Composés halogénés (non spécifiés)	g	1.66E-05			0.00E+00		1.67E-05	5.00E-04
Cadmium et ses composés (en Cd)	g				0.00E+00		1.01E-06	3.03E-05
Chrome et ses composés (en Cr)	g	6.28E-05			0.00E+00		6.28E-05	1.89E-03
Cobalt et ses composés (en Co)	g	1.92E-06			0.00E+00		1.97E-06	5.91E-05
Cuivre et ses composés (en Cu)	g	3.16E-05			0.00E+00		3.23E-05	9.68E-04
Etain et ses composés (en Sn)	g				0.00E+00		5.20E-07	1.56E-05
Manganèse et ses composés (en Mn)	g	8.21E-06			0.00E+00		8.22E-06	2.47E-04
Mercurure et ses composés (en Hg)	g	2.78E-06			0.00E+00		2.78E-06	8.35E-05
Nickel et ses composés (en Ni)	g	3.26E-05			0.00E+00		3.35E-05	1.01E-03
Plomb et ses composés (en Pb)	g	1.23E-05			0.00E+00		1.27E-05	3.80E-04
Sélénium et ses composés (en Se)	g	1.31E-06			0.00E+00		1.33E-06	3.98E-05
Tellure et ses composés (en Te)	g	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Zinc et ses composés (en Zn)	g	2.03E-04	1.38E-04		0.00E+00		3.41E-04	1.02E-02

16/27

Vanadium et ses composés (en V)	g	4.49E-05	3.21E-06		0.00E+00		4.82E-05	1.45E-03
Silicium et ses composés (en Si)	g	4.55E-04			0.00E+00		4.55E-04	1.36E-02
Antimoine et ses composés (en Sb)	g				0.00E+00		1.79E-07	5.38E-06
Arsenic et ses composés (en As)	g	2.54E-06			0.00E+00		2.56E-06	7.69E-05
Chrome hexavalent (en Cr)	g	4.11E-05	0.00E+00		0.00E+00		4.11E-05	1.23E-03
Métaux (non spécifiés)	g	3.68E-04	1.16E-06		0.00E+00		3.69E-04	1.11E-02
Métaux alcalins et alcalino terreux non spécifiés non toxiques	g	7.87E-04	0.00E+00		0.00E+00		7.87E-04	2.36E-02

^a HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

NOTE : Concernant les émissions radioactives, ce tableau devra être complété dès que la transposition de la directive européenne Euratom sur les émissions radioactives sera publiée.

➡ COMMENTAIRES RELATIFS AUX EMISSIONS DANS L'AIR :

Les principales émissions dans l'air seront des gaz à effet de serre, et notamment le CO₂.

Notons que le flux de composés fluorés organiques est inférieur à un millionième du flux de CO₂, et qu'il n'y a donc pas lieu de prendre en compte ce flux dans le calcul du changement climatique (conformément à la NF P01-010 § 6.1.1.1).

17/27

2.2.2 Emissions dans l'eau (NF P01-010 § 5.2.2)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	g	2.79E-01	1.61E-04		0.00E+00	1.48E-03	2.81E-01	8.42E+00
DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours)	g	1.65E-01	4.89E-06		0.00E+00	1.47E-03	1.66E-01	4.99E+00
Matière en Suspension (MES)	g	9.40E-03	2.56E-05		0.00E+00	8.89E-06	9.44E-03	2.83E-01
Cyanure (CN-)	g	5.62E-06			0.00E+00		5.86E-06	1.76E-04
AOX (Halogènes des composés organiques absorbables)	g	1.43E-04	0.00E+00		0.00E+00		1.43E-04	4.30E-03
Hydrocarbures (non spécifiés)	g	2.21E-02	1.66E-03		0.00E+00	4.66E-04	2.43E-02	7.28E-01
Composés azotés (en N)	g	7.07E-03	1.51E-04		0.00E+00	2.75E-06	7.23E-03	2.17E-01
Composés phosphorés (en P)	g	1.21E-02			0.00E+00	6.10E-06	1.21E-02	3.64E-01
Composés fluorés organiques (en F)	g	1.18E-06	1.13E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.31E-06	6.94E-05

Composés fluorés inorganiques (en F)	g	4.76E-05	0.00E+00		0.00E+00		4.76E-05	1.43E-03
Composés fluorés non spécifiés (en F)	g	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Composés chlorés organiques (en Cl)	g	1.31E-04			0.00E+00		1.31E-04	3.93E-03
Composés chlorés inorganiques (en Cl)	g	1.31E+00	5.56E-02		0.00E+00	3.83E-03	1.37E+00	4.10E+01
Composés chlorés non spécifiés (en Cl)	g	5.53E-06		0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	6.47E-06	1.94E-04
HAP (non spécifiés)	g	1.67E-06			0.00E+00		1.72E-06	5.16E-05
Métaux (non spécifiés)	g	5.01E-02	3.51E-02		0.00E+00	2.71E-05	8.52E-02	2.56E+00
Métaux alcalins et alcalino terreux	g	9.81E-01	0.00E+00		0.00E+00	2.79E-03	9.84E-01	2.95E+01
Aluminium et ses composés (en Al)	g	2.08E-05		0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.12E-05	6.37E-04
Arsenic et ses composés (en As)	g			0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.21E-07	3.63E-06
Cadmium et ses composés (en Cd)	g			0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.59E-07	4.76E-06
Chrome et ses composés (en Cr)	g	3.32E-04			0.00E+00		3.32E-04	9.96E-03
Chrome hexavalent (chromates...)	g	1.01E-03	0.00E+00		0.00E+00		1.01E-03	3.02E-02
Cuivre et ses composés (en Cu)	g			0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.37E-07	1.01E-05
Etain et ses composés (en Sn)	g	1.12E-06	0.00E+00		0.00E+00		1.13E-06	3.38E-05
Fer et ses composés (en Fe)	g	3.76E-05	1.33E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	5.09E-05	1.53E-03
Mercure et ses composés (en Hg)	g	3.22E-06			0.00E+00		3.22E-06	9.66E-05
Nickel et ses composés (en Ni)	g			0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	5.94E-07	1.78E-05
Plomb et ses composés (en Pb)	g	8.79E-05			0.00E+00		8.80E-05	2.64E-03
Zinc et ses composés (en Zn)	g			0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.14E-06	3.41E-05
Composés organiques dissous (non spécifiés)	g	3.24E-03	0.00E+00		0.00E+00	2.68E-06	3.24E-03	9.72E-02
Composés inorganiques dissous (non spécifiés)	g	1.43E-03	0.00E+00		0.00E+00	6.25E-06	1.44E-03	4.32E-02
Composés inorganiques dissous non spécifiés non toxiques (SO4--, CO3--)	g	1.70E+00	0.00E+00		0.00E+00	5.40E-04	1.70E+00	5.11E+01
Eau rejetée	l	6.94E-04	1.85E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	8.79E-04	2.64E-02

18/27

► COMMENTAIRES SUR LES EMISSIONS DANS L'EAU :

Les entreprises traitent en grande majorité les eaux en circuit fermé sur le site. Ainsi, aucune eau n'est rejetée dans le réseau, seules sont produites des boues de peinture qui sont prises en compte dans les tableaux de déchets adéquats. Pour les eaux qui seraient rejetés, elles seront traitées sur site avant rejet, et des mesures sont effectuées et prises en compte pour cette étude.

2.2.3 Emissions dans le sol (NF P01-010 § 5.2.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Arsenic et ses composés (en As)	g				0.00E+00		1.93E-08	5.78E-07
Biocides	g	1.95E-05	0.00E+00		0.00E+00		1.95E-05	5.86E-04
Cadmium et ses composés (en Cd)	g				0.00E+00		1.48E-08	4.44E-07
Chrome et ses composés (en Cr)	g				0.00E+00		3.37E-07	1.01E-05
Chrome hexavalent (chromates...)	g		0.00E+00		0.00E+00		8.67E-07	2.60E-05
Cuivre et ses composés (en Cu)	g	2.10E-06			0.00E+00		2.13E-06	6.38E-05
Etain et ses composés (en Sn)	g		0.00E+00		0.00E+00		1.84E-08	5.52E-07
Fer et ses composés (en Fe)	g	8.95E-04			0.00E+00	1.07E-06	8.97E-04	2.69E-02
Plomb et ses composés (en Pb)	g				0.00E+00		2.08E-07	6.25E-06
Mercure et ses composés (en Hg)	g				0.00E+00		3.10E-09	9.30E-08
Nickel et ses composés (en Ni)	g				0.00E+00		1.09E-07	3.27E-06
Zinc et ses composés (en Zn)	g	7.32E-06			0.00E+00	1.34E-06	8.67E-06	2.60E-04
Métaux lourds (non spécifiés)	g	2.61E-05	0.00E+00		0.00E+00		2.61E-05	7.84E-04
Métaux alcalins et alcalino terreux	g	4.38E-04	0.00E+00		0.00E+00		4.38E-04	1.31E-02
Divers composés inorganiques répandus dans le sol, sans effet notable	g	8.49E-04	0.00E+00		0.00E+00		8.49E-04	2.55E-02

^b Biocides : par exemple, pesticides, herbicides, fongicides, insecticides, bactéricides, etc.

19/27

2.3 Production de déchets (NF P01-010 § 5.3)

2.3.1 Déchets valorisés (NF P 01-010 § 5.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Energie Récupérée	MJ	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matière Récupérée : Total	kg	1.81E-05	0.00E+00	1.08E-03	0.00E+00	0.00E+00	1.10E-03	3.28E-02
Matière Récupérée : Acier	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matière Récupérée : Aluminium	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

Matière Récupérée : Métal (non spécifié)	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matière Récupérée : Papier-Carton	kg	1.78E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.78E-05	5.34E-04
Matière Récupérée : Plastique	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matière Récupérée : Calcin	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matière Récupérée : Biomasse	kg	3.18E-07	0.00E+00	1.08E-03	0.00E+00	0.00E+00	1.08E-03	3.23E-02
Matière Récupérée : Minérale	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matière Récupérée : Non spécifiée	kg	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

2.3.2 Déchets éliminés (NF P 01-010 § 5.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 9.

FLUX	UNITES	PRODUCTION	TRANSPORT	MISE EN ŒUVRE	VIE EN ŒUVRE	FIN DE VIE	TOTAL CYCLE DE VIE	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Déchets dangereux	kg	1.88E-03	1.07E-06		0.00E+00		1.88E-03	5.65E-02
Déchets non dangereux	kg	6.04E-03			0.00E+00		6.04E-03	1.81E-01
Déchets inertes	kg	3.35E-03	1.86E-06		0.00E+00	8.66E-02	8.99E-02	2.70E+00
Déchets radioactifs	kg	3.75E-06			0.00E+00		4.51E-06	1.35E-04

20/27

➡ COMMENTAIRES SUR LA PRODUCTION DE DECHETS :

Aucune énergie n'est récupérée directement des déchets générés sur le cycle de vie des RPE. Cependant, certains déchets d'emballage sont recyclés, à savoir les déchets de Peinture et papier/carton lorsqu'ils ne sont pas souillés.

En production, un taux de pertes de 2% a été pris en compte. De même lors de la mise en œuvre, un taux de perte de 2% a été pris en compte.

3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRÉSENTATIFS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON NF P01-010 § 6

Tous ces impacts sont renseignés ou calculés conformément aux indications du § 6.1 de la norme NF P01-010, à partir des données du § 2 et pour l'unité fonctionnelle de référence par annuité définie au § 1.1 et 1.2 de la présente déclaration, ainsi que pour l'unité fonctionnelle rapportée à toute la DVT (Durée de Vie Typique).

N°	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	VALEUR DE L'INDICATEUR POUR L'UNITE FONCTIONNELLE	VALEUR DE L'INDICATEUR POUR TOUTE LA DVT
1	CONSOMMATION DE RESSOURCES ENERGETIQUES		
	Energie primaire totale	1.34E+00 MJ/UF	4.02E+01 MJ
	Energie renouvelable	1.19E-01 MJ/UF	3.58E+00 MJ
	Energie non renouvelable	1.22E+00 MJ/UF	3.66E+01 MJ
2	EPUISEMENT DE RESSOURCES (ADP)	5.21E-04 kg équivalent antimoine (Sb)/UF	1.56E-02 kg équivalent antimoine (Sb)
3	CONSOMMATION D'EAU TOTALE	4.07E-01 litre/UF	1.22E+01 litre
4	DECHETS SOLIDES		
	Déchets valorisés (total)	1.10E-03 kg/UF	3.28E-02 kg
	Déchets éliminés :		
	<i>Déchets dangereux</i>	1.88E-03 kg/UF	5.65E-02 kg
	<i>Déchets non dangereux</i>	6.04E-03 kg/UF	1.81E-01 kg
	<i>Déchets inertes</i>	8.99E-02 kg/UF	2.70E+00 kg
	<i>Déchets radioactifs</i>	4.51E-06 kg/UF	1.35E-04 kg
5	CHANGEMENT CLIMATIQUE	4.66E-02 kg équivalent CO2/UF	1.40E+00 kg équivalent CO2
6	ACIDIFICATION ATMOSPHERIQUE	2.62E-04 kg équivalent SO2/UF	7.87E-03 kg équivalent SO2
7	POLLUTION DE L'AIR	4.61E+00 m ³ /UF	1.38E+02 m ³
8	POLLUTION DE L'EAU	1.10E-01 m ³ /UF	3.31E+00 m ³
9	DESTRUCTION DE LA COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE	2.60E-11 kg CFC équivalent R11/UF	7.80E-10 kg CFC équivalent R11
10	FORMATION D'OZONE PHOTOCHIMIQUE	1.74E-05 kg équivalent éthylène/UF	5.23E-04 kg équivalent éthylène
AUTRE INDICATEUR (HORS NORME NF P01-010)			
11	EUTROPHISATION	2.29E-04 kg équivalent PO ₄ ³⁻ /UF	6.86E-03 kg équivalent PO ₄ ³⁻

21/27

Un entretien est nécessaire sur la Durée de Vie Typique considérée, il est réalisé par l'application d'une peinture décorative qui n'est pas prise en compte dans le périmètre d'étude de cette FDES.

4. CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SELON NF P01-010 § 7

CONTRIBUTION DU PRODUIT		PARAGRAPHE CONCERNE	EXPRESSION (VALEUR DE MESURES, CALCULS...)
A l'évaluation des risques sanitaires	Qualité sanitaire des espaces intérieurs	§ 4.1.1	Aucun essai d'émissions n'a été réalisé.
	Qualité sanitaire de l'eau	§ 4.1.2	Eau potable : non pertinent, produit non concerné par l'eau potable Eaux pluviales : aucun essai concernant la qualité sanitaire de l'eau en contact avec le produit durant sa vie en oeuvre n'a été réalisé.
A la qualité de la vie	Confort hygrothermique	§ 4.2.1	Le revêtement RPE ne contribue pas à l'isolation thermique du bâtiment.
	Confort acoustique	§ 4.2.2	Le revêtement RPE ne contribue pas à l'isolation acoustique du bâtiment.
	Confort visuel	§ 4.2.3	Le revêtement RPE contribue à l'aspect visuel des bâtiments. Aspect, granulométrie, pouvoir masquant, brillant spéculaire, teintes...
	Confort olfactif	§ 4.2.4	Aucun essai d'émissions d'odeur n'a été réalisé.

22/27

4.1 Informations utiles à l'évaluation des risques sanitaires (NF P01-010 § 7.2)

4.1.1 Contribution à la qualité sanitaire des espaces intérieurs (NF P01-010 § 7.2.1)

Aucune mesure d'émission à 28 jours n'est actuellement disponible pour le produit RPE.

4.1.2 Contribution à la qualité sanitaire de l'eau (NF P01-010 § 7.2.2)

Les revêtements RPE sont en contact avec l'eau de pluie au cours de leur vie en œuvre, et en fin de vie s'ils sont utilisés comme remblais ou mis en décharge.

Le produit ne contient aucune substance classifiée T, T+ ou N à plus de 0,1% en masse, ni aucune substance classifiée Xn, Xi ou C à plus de 1% en masse.

Aucun essai concernant la migration éventuelle de ces substances dans l'eau en contact avec le produit durant sa vie en oeuvre n'a été réalisé.

4.2 Informations utiles à l'évaluation des risques sanitaires (NF P01-010 § 7.2)

4.2.1 *Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment (NF P01-010 § 7.3.1)*

Le revêtement RPE ne revendique aucune performance thermique.

4.2.2 *Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment (NF P01-010 § 7.3.2)*

Le revêtement RPE ne revendique aucune performance acoustique.

4.2.3 *Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment (NF P01-010 § 7.3.3)*

Les produits de la famille RPE contribuent au confort visuel, cependant aucun essai n'a été réalisé.

4.2.4 *Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment (NF P01-010 § 7.3.4)*

Lors de l'application des produits une odeur peut être dégagée.

23/27

5. AUTRES CONTRIBUTIONS DU PRODUIT NOTAMMENT PAR RAPPORT À DES PRÉOCCUPATIONS D'ÉCOGESTION DU BÂTIMENT, D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE

5.1 Ecogestion du bâtiment

5.1.1 *Gestion de l'énergie*

Non concerné.

5.1.2 *Gestion de l'eau*

Non concerné.

5.1.3 *Entretien et maintenance*

Comme spécifié dans la description de l'unité fonctionnelle, les produits de la famille RPE considérés dans cette FDES sont sujets à un entretien sur la DVT considérée.



Cet entretien pouvant être réalisé avec une peinture décorative de nature variée n'est pas pris en compte dans le cadre de cette FDES.

5.2 Préoccupation économique

La dimension économique des produits est propre à chaque entreprise. Il n'appartient pas à la FDES collective de la décrire individuellement.

5.3 Politique environnementale globale

5.3.1 Ressources naturelles

Les ressources naturelles consommées sont décrites dans les tableaux de la partie environnementale de la FDES. Chaque politique est ensuite propre aux entreprises et il n'appartient pas à la démarche collective de la décrire individuellement.

5.3.2 Emissions dans l'air et dans l'eau

Les émissions dans l'air et l'eau sont décrites dans les tableaux de la partie environnementale de la FDES. Chaque politique est ensuite propre aux entreprises et il n'appartient pas à la démarche collective de la décrire individuellement.

24/27

5.3.3 Déchets

La production de déchets est décrite dans les tableaux de la partie environnementale de la FDES. Chaque politique est ensuite propre aux entreprises et il n'appartient pas à la démarche collective de la décrire individuellement.

6. ANNEXE : CARACTÉRISATION DES DONNÉES POUR LE CALCUL DE L'INVENTAIRE DE CYCLE DE VIE (ICV)

Cette annexe est issue du rapport d'accompagnement de la déclaration (cf. Introduction)

6.1 Définition du système d'ACV (Analyse de Cycle de Vie)

Pour décorer 1m² de support (avec une couche), il faut 2 500 grammes de produit appliqué sur le support.

L'emballage moyen a été déterminé sur la base des questionnaires complétés par les entreprises.

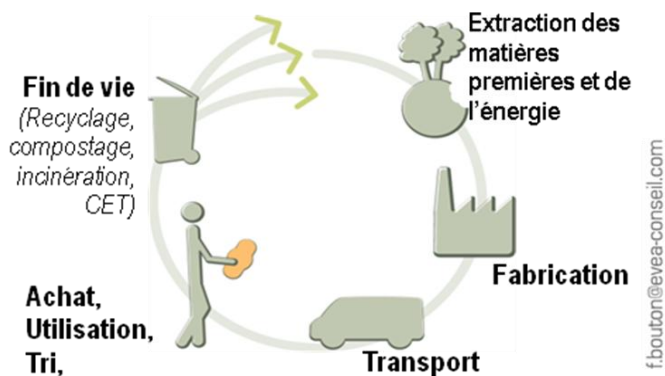
De même, les produits complémentaires pour la mise en œuvre ont été définis sur la base de la moyenne des réponses des entreprises au questionnaire.

Le taux de pertes lors de la mise en œuvre et l'entretien (y compris remplacement partiel éventuel) : un taux de perte de 2% correspondant aux fonds de bidons, au produit resté dans le matériel d'application et aux pertes d'application a été pris en compte. Ces taux de perte sont à la fois représentatifs de la profession et des données collectées au travers de cette étude.

Un entretien est cependant nécessaire sur la Durée de Vie Typique considérée. Il est réalisé par l'application d'une peinture décorative qui n'est pas prise en compte dans le périmètre d'étude de cette FDES.

6.1.1 Etapes et flux inclus

Les étapes prises en compte pour l'établissement de la FDES sont les suivantes :



25/27

PRODUCTION

Cette étape comprend l'extraction des matières premières pour fabriquer le RPE selon la formulation-type définie, l'énergie nécessaire à leur transformation et leur transport jusqu'au site de fabrication du RPE. L'emballage du produit fini est également pris en compte (extraction et transformation des matières).

TRANSPORT

Le transport du site de production du RPE jusqu'au chantier est pris en compte.

MISE EN ŒUVRE

Les outils de mise en œuvre du RPE ont été pris en compte

VIE EN ŒUVRE

Aucun renouvellement du RPE n'a été pris en compte.

FIN DE VIE

La fin de vie du RPE en centre d'enfouissement technique a été modélisé.

6.1.2 Flux omis

La norme NF P01-010 permet d'omettre des frontières du système les flux suivants :

- l'éclairage, le chauffage et le nettoyage des ateliers
- le département administratif,
- le transport des employés,
- la fabrication de l'outil de production et des systèmes de transport (machines, camions, etc.....).

Certaines données n'ont pu être prises en compte par faute d'imprécision. Tout le détail est renseigné dans le rapport d'accompagnement de la FDES des RPE.

6.1.3 Règle de délimitation des frontières

La norme NF P01-010 a fixé le seuil de coupure à 98% selon le paragraphe 4.5.1 de la norme. Dans le cadre de cette déclaration, le pourcentage des flux remontés est 100% .

6.2 Sources de données

6.2.1 Caractérisation des données principales

FABRICATION

Année : 2009

Représentativité géographique : France métropolitaine et DOM

Représentativité technologique : Procédés classiques de production par mélange

Source : Base de données Ecolinvent, entreprises participantes.

26/27

TRANSPORT

Année : 2009

Représentativité géographique : France métropolitaine et DOM

Représentativité technologique : France

Source : Données du fascicule FD P01-015, entreprises participantes.

MISE EN ŒUVRE

Année : 2009

Zone géographique : France métropolitaine et DOM

Source : entreprises participantes.

FIN DE VIE

Année : 2009

Zone géographique : France métropolitaine et DOM

Source : entreprises participantes.

6.2.2 Données énergétiques

Les données utilisées sont celles du fascicule de document AFNOR FD P 01-015.

6.2.3 Données non-ICV

Aucune donnée non-ICV n'a été utilisée.



19-05-2011



6.3 Traçabilité

Cette FDES a été réalisée grâce :



- au logiciel d'analyse de cycle de vie SimaPro (V 7.3.0).



- à l'application Ev-DEC (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA Conseil (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.